

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_327
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

26 - DÉCLASSEMENT RUE DE L'ERMITAGE ET AVENUE CARNOT COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Par la signature d'une concession d'aménagement en date du 24 avril 2006, rendue exécutoire par sa notification au concessionnaire à compter du 11 mai 2006, la communauté urbaine de Cherbourg a confié à la Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement (SHEMA) l'aménagement de la ZAC Quartier des Bassins. Cette ZAC a été créée par délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2005 et le programme général de la concession d'aménagement est défini dans le dossier de réalisation de la ZAC Quartier des Bassins. Le dernier dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par la commune de Cherbourg-en-Cotentin par délibération en date du 16 décembre 2019.

La commune de Cherbourg-Octeville était propriétaire de plusieurs terrains sur le périmètre de la ZAC. C'est dans le cadre de l'aménagement du projet de renouvellement urbain, que, par délibération n°2006/404 en date du 18 décembre 2006, le conseil municipal de Cherbourg-Octeville a autorisé la cession à la SHEMA de plusieurs parcelles dont la parcelle cadastrée section AW n°186, située 30 avenue Carnot. L'acte authentique de vente a été signé le 4 octobre 2007.

Une partie de la parcelle cadastrée section AW n°186 était mise à disposition du Centre Hospitalier Louis Pasteur (CHPC) afin de créer une aire de stationnement provisoire en l'attente du réaménagement de la parcelle tel que prévu dans le projet de renouvellement urbain.

Depuis 2007, l'ensemble du secteur a fait l'objet de réaménagements fonciers, avec la création d'une nouvelle parcelle cadastrée section AW n°549 d'une surface de 7626 m², pour partie issue de la parcelle cadastrée AW n°186. Cet îlot doit accueillir le centre de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) qui sera construit par le groupe KORIAN.

En vue de la signature prochaine de l'acte authentique de vente entre la SHEMA et le groupe Korian, les recherches effectuées dans le cadre de cette vente n'ont pas permis d'apporter la preuve irréfutable que, préalablement à la cession du 4 octobre 2007, la parcelle cadastrée section AW n°186 (parcelle mère pour partie de la parcelle cadastrée section AW n°549, objet de la vente prochaine entre la SHEMA et KORIAN) avait été formellement déclassée par le conseil municipal de Cherbourg-Octeville.

C'est la raison pour laquelle, dans un souci de sécurisation juridique, il est souhaitable de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section AW n°549 par la présente délibération, et de prononcer le déclassé du domaine public de cette parcelle.

La désaffectation de cette emprise a eu lieu le 1^{er} juillet 2023 puisque ce terrain n'est plus utilisé comme parking et n'est plus accessible au public.

Le conseil municipal est invité à :

- constater l'absence d'affectation relevant du domaine public de la parcelle cadastrée section AW n°549 située avenue Carnot, rue de l'Ermitage,
- autoriser et prononcer le déclassé du domaine public de la parcelle cadastrée section AW n°549 située avenue Carnot, rue de l'Ermitage,
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer, à signer toutes pièces, actes et documents se rapportant à cette opération.

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 050-200056844-20231110-DEL2023_327-DE



Vu l'avis favorable de la commission n° 3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

| | | | |
|------------------------------|--------------------------|---|------------------------|
| Heure de vote : 19h15 | | Nombre de votants : 55 | |
| <u>Pour</u> : 54 | <u>Contre</u> : 0 | <u>Abstention</u> : 1 Yvonne PECORARO | <u>NPPV</u> : 0 |

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 050-200056844-20231110-DEL2023_327-DE